



## **Propriétés**

Nom: Statut des AE.pdf Type: application/pdf

Taille: ~227 ko

2 décembre 2021 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 3 sur 182

## Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

## **PREMIER MINISTRE**

Décret n° 2021-1550 du 1° décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'Etat

NOR: PRMG2131583D

**Publics concernés:** corps de l'encadrement supérieur de l'Etat ayant vocation à intégrer le corps des administrateurs de l'Etat, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Objet : création du corps des administrateurs de l'Etat.

**Entrée en vigueur :** le décret entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022, à l'exception de l'article 5 et des II et III de l'article 13, qui entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Notice: le décret crée le corps à vocation interministérielle des administrateurs de l'Etat et définit les règles statutaires relatives à ce corps. Rattaché statutairement au Premier ministre, il devient le corps socle de l'encadrement supérieur de l'Etat, dont les membres sont formés par l'Institut national du service public, en